Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a

été possible de se procurer. Les détails de cet exem-

plaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibli-

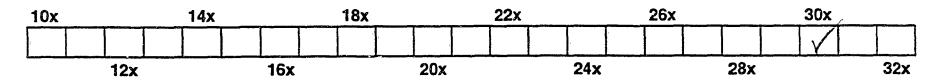
the images in the reproduction, or which may ographique, qui peuvent modifier une image reproduite, significantly change the usual method of filming are ou qui peuvent exiger une modification dans la méthochecked below. de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Coloured pages / Pages de couleur Couverture de couleur Pages damaged / Pages endommagées Covers damaged / Couverture endommagée Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées Cover title missing / Le titre de couverture manque Pages detached / Pages détachées Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Showthrough / Transparence Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire Bound with other material / Relié avec d'autres documents Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou Only edition available / Seule édition disponible partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge Opposing pages with varying colouration or intérieure. discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image omitted from filming / II se peut que certaines pages possible. blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. Additional comments / Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière Commentaires supplémentaires: page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

The Institute has attempted to obtain the best original

copy available for filming. Features of this copy which

may be bibliographically unique, which may alter any of



BILL.

Acte pour pourvoir, à ce que certains rapports annuels soient présentés au gouvernement.

Reçu, et lu, la première fois, lundi, le 4 octobre. 1852.

Seconde lecture, lundi, le 11 octobre, 1852.

L'hon, M. MERRITT.

QUÉBEC :

EMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.

BILL.

Acte pour pourvoir à ce que certains rapports annuels soient présentés au gouvernement.

TTENDU qu'il est à désirer que le public soit en possession Préambule. A d'états indiquant le montant total du revenu et des dépenses de cette province, des sources d'où il provient et des objets pour lesquels elles sont saites; aussi bien que des rapports de cotisation 5 exigés par les dispositions de la loi de de 1819;—A ces causes,

Que les rapports de cotisation pour chaque municipalité, qui ont Certains rapété discontinués depuis 1849, soient fournis au gouverneur général ports seront fournis au comme ci-devant, par l'officier qu'il appartiendra de chaque munigouvernement
et des copies
mises devant tant du fonds des honoraires, et toutes les autres recettes et dé-le parlement. penses, montant de la dette, population, valeur de la propriété, montant des taxes municipales et directes, semblables au rapport No. 36, appendice A, aux journaux de l'assemblée législative de 15 1849; et des copies d'iceux seront mises devant chaque branche de la législature, à sa session alors prochaine.